

Procuration

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AABW du jeudi 4 juin 2025 à 17h30

A transmettre aux Présidentes 2 jours ouvrables avant la tenue de l'AG
soit pour le 02 juin 2026 à minuit au plus tard
par mail à l'adresse : benedicte@aabw.be

Je soussigné(e)

membre¹ de l'AABW donne, par la présente, procuration ² à:

.....

membre³ de la dite asbl, pour me représenter à l'Assemblée Générale

de l'AABW du mercredi 4 juin 2026

Signature :

Précédé de « Certifié sincère et véritable »

Fait àle

¹ Un membre est une personne physique en ordre de cotisation, qu'elle soit membre effectif ou adhérent.

² Neuf procurations maximum par membre présent à l'AG

³ Pensez à vérifier son statut sur le site